



Le dispositif "Ecole et Cinéma" en Deux-Sèvres

publié le 24/09/2015 - mis à jour le 10/07/2023

Descriptif :

Présentation du dispositif départemental "École et Cinéma" dans les Deux-Sèvres, année scolaire 2023/2024.

Sommaire :

- Pilotage et coordination du projet en Deux-Sèvres
- Coordination pédagogique
- Les objectifs
- Les caractéristiques du dispositif
- Accompagnement du dispositif

● Pilotage et coordination du projet en Deux-Sèvres

- **Mme Véronique Dupin**
Inspectrice de l'Éducation nationale, adjointe à Monsieur le directeur académique.

● Coordination pédagogique

- **Mme Crystèle Ferjou**
CPD arts plastiques - Coordinatrice départementale à l'action culturelle

● Les objectifs

- Le dispositif national école et cinéma s'adresse aux classes de la GS au CM2. Il a pour but de former l'enfant spectateur.trice par la découverte active de l'art cinématographique. Il permet de lier le cinéma à l'école avec plusieurs objectifs :
 - ▶ **Éveiller la curiosité** et l'intérêt des enfants pour des films de qualité par la découverte d'œuvres cinématographiques contemporaines et du patrimoine, visionnées en salle.
 - ▶ Intégrer l'approche de l'image cinématographique dans un travail plus large sur l'appréhension de l'image et une **éducation du regard**.
 - ▶ Permettre à un plus grand nombre d'élèves d'accéder à une culture cinématographique et de commencer à **construire un parcours de spectateur**.

● Les caractéristiques du dispositif

- **Le Cahier des charges** d'École et Cinéma précise les objectifs et les clauses du dispositif national.
 [cahier_des_charges_du_dispositif_ecole_et_cinema](#) (PDF de 467.9 ko)
- L'initiation à une culture cinématographique passe par la **fréquentation de salles de cinéma**.
- **Les enseignant.e.s et les écoles participant à ce dispositif sont volontaires**.
- Chaque classe de la GS au CM2 participante s'engage à **voir au moins trois films dans l'année scolaire**. **Cette condition est impérative pour revendiquer sa participation à l'opération**.

- **Les documents** édités et mis en ligne par l'association *l'Archipel des Lucioles* (coordonnatrice nationale) à l'attention de chaque élève (Mon cahier cinéma) ainsi que les ressources destinées aux enseignant.e.s sur la plateforme *NANOUK* doivent permettre un travail pédagogique autour des films vus lors de la sortie au cinéma.
- Les classes assistent à la projection durant le temps scolaire dans les salles de cinéma : **prix de la séance 2,80 euros par enfant.**
- Le principe de gratuité est acquis pour les enseignant.e.s et les accompagnateur.trice.s.
- Le transport est organisé par les écoles selon les modalités habituelles de sortie scolaire.

● Accompagnement du dispositif

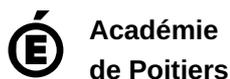
► **La coordinatrice Éducation nationale**, école et cinéma et liaison école-collège au cinéma : **Crystèle Ferjou**.
Accompagnement dans la mise en œuvre du projet et valorisation des ressources pédagogiques.

Contact : DSDEN79, crystele.ferjou@ac-poitiers.fr, 05 17 84 02 74

► **La coordinatrice cinéma** : **Virginie Lemaître**. Elle est la référente départementale des exploitant.e.s de salle partenaires de l'opération. Elle est chargée notamment de la circulation des copies, de l'organisation des séances de prévisionnement et de visionnement.

Vous pouvez la joindre au Moulin du Roc à Niort au 05 49 77 32 32 / 06 42 57 36 33, adresse mail :

v.lemaitre@lemoulinduroc.fr **pour des questions concernant le planning des projections ou pour un changement d'effectif.**



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.